

ENTREPRISE : déposez votre contrat d'apprentissage en ligne pour gagner du temps

VOS DÉMARCHES **SIMPLIFIÉES ET SÉCURISÉES** VIA VOS **SERVICES EN LIGNE**

L'ENTREPRISE



étape 1

SAISIE DES INFOS

espaceweb.opcoep.fr

Connectez-vous aux services en ligne et accédez à votre espace personnel pour saisir votre contrat d'apprentissage.



étape 2

CERFA COMPLÉTÉ

Vous imprimez le **Cerfa** qui doit être signé conjointement par l'apprenti et l'employeur.



étape 3

TRANSMISSION

Vous ajoutez le **Cerfa signé** ainsi que les **pièces justificatives** nécessaires au dépôt du contrat.



Délai : **maximum 5 jours** ouvrables après la date de début d'exécution du contrat.

L'OPCO EP



étape 4

INSTRUCTION

L'OPCO EP vérifie les **pièces fournies** et contrôle la **validité des champs du Cerfa**.
Le cas échéant, **mise en conformité** du dossier avec l'entreprise.



étape 5

FINANCEMENT ET DÉPÔT

Le contrat est validé : l'OPCO EP le dépose auprès du ministère du Travail et notifie le financement à l'entreprise, à l'apprenti et au CFA.

En cas de refus : l'OPCO EP motive sa décision à l'entreprise, à l'apprenti et au CFA.



Délai : **20 jours maximum** dès réception du dossier complet.

UNE QUESTION ?

09 70 838 837

(APPEL NON SURTAXÉ)

Plus d'information :
opcoep.fr

L'OPCO des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité